



GUIDE DU COVERING

ADHÉSIF - VÉHICULE - SIGNALÉTIQUE - ENSEIGNE - DÉCORATION - PANNEAU - BANDEROLE - BULLE DE VENTE

INTRODUCTION

Pionnières dans l'ère du covering publicitaire dans le secteur de la Savoie, nos équipes vous apportent tout leur **savoir-faire** pour habiller vos véhicules.

Le **covering** (également appelé **wrapping**) est l'art de recouvrir tout ou partie d'un véhicule, d'un film très fin spécialement conçu à cet effet.

AVANTAGES



relooker son véhicule.



communiquer de manière impactante.



protéger des agressions extérieures (UV, la résine, les projections, ect...)

DURÉE DE VIE

La durée de vie d'un covering va dépendre de différents facteurs :



La **qualité de la pose**.



La **qualité de l'adhésif**.



La **finition souhaitée**.



L'**utilisation** et l'**entretien**.

Comme toute chose, avec le temps, l'usure quotidienne aura un impact sur votre covering. Nos fabricants indiquent **3 à 5 ans** pour commencer à observer des changements. Bien entretenu, il a le potentiel de conserver son aspect jusqu'à 6 ou 7 ans voire plus.

Toutes les enseignes ne vous proposeront pas la même qualité de travail. Il est important de porter une grande importance à la **qualité du film, à l'expérience des poseurs, aux retours clients et aux soins des détails**. Le total covering est un travail de précision et de patience; le temps passé aux démontages, nettoyages ou à la finition des détails peuvent augmenter considérablement le temps à consacrer pour sa réalisation et donc son coût.

Nous vous recommandons fortement de bien vous renseigner avant de vous engager.

ENTREtenir SON COVERING

Le **lieu de stockage** du véhicule est important. La durabilité sera plus importante si le véhicule est à l'abri plutôt que stationné à l'extérieur.

Concernant le lavage de votre véhicule, nous préconisons le **lavage à la main** ou bien **haute pression** à 60°C. N'insistez pas sur les angles aigus et les petites surfaces de vinyle et rester à une distance d'environ **30cm** de la carrosserie.

Les rouleaux sont à proscrire pour des raisons purement mécaniques. Éviter les traitements à la cire chaude.

Il faut savoir que la qualité du vinyle n'est pas affectée par un carburant comme l'essence ou le diesel si celui-ci est retiré immédiatement. Attention à ne pas utiliser de solvants ou produits corrosifs (acétone, diluant, etc...) qui pourrait altérer de façon irrémédiable l'adhésif voire abîmer l'aspect de la carrosserie.

PRÉ-REQUIS

Votre carrosserie présente quelques défauts ? L'application d'un vinyle est possible mais si celle-ci est endommagée (rouilles, bosses, éraflures) alors **la tenue** de l'adhésif en **sera perturbée**. Ces films ne sont pas prévus pour dissimuler des défauts au contraire, ils doivent **épouser** les formes et déformations multiples. Nous vous conseillons de vous rapprocher d'un carrossier peintre avant la réalisation de votre projet pour tout défaut de carrosserie/peinture.

Il est important de savoir que l'on ne pose pas d'adhésifs sur un véhicule fraîchement sorti de carrosserie. Même si le carrossier vous dit que si ! En effet, nous préconisons d'attendre au minimum **15 jours** pour que la peinture soit sèche à cœur et que l'ensemble des gaz émanent. Le risque serait que l'adhésif polymérise avec le vernis voire la peinture et qu'au décollage l'ensemble se détache. Embêtant n'est-ce pas ?

RETIRER SON COVERING

Il est tout à fait possible de retirer l'intégralité d'un covering sur votre véhicule et retrouver son véhicule comme au premier jour. Nos adhésifs ne laisse aucune trace de colle, ni marque, ni effet.

Dans le cas d'un lettrage toutefois, la carrosserie derrière l'adhésif n'ayant pas vieilli de la même façon que le reste, le spectre de l'adhésif restera visible sur la carrosserie pour un marquage datant de plus de 3 ans.

EN CAS D'ACCIDENT

En cas de dommages dus à une collision accidentelle avec un tiers, votre assurance ou celle de la personne responsable de l'accident peut couvrir les réparations sur les parties endommagées, selon la politique de la compagnie d'assurances, votre contrat et après expertise du véhicule par l'assureur, le vinyle étant considéré comme une **protection de carrosserie**.

Il vous suffit juste d'en informer cette dernière et de réclamer le remboursement.

LE COVERING : UNIQUEMENT POUR LES VÉHICULE ?

Même si le terme est souvent associé au véhicule, il est tout à fait possible d'habiller n'importe quelle surface lisse. Les possibilités sont vastes aujourd'hui avec des rendus visuels surprenants, de la texture... Il est désormais possible de couvrir du mobilier, des murs, accessoires.

Consulter notre page sur la **décoration intérieure** ou n'hésitez pas à nous demander **conseils** pour vos projets !